

**FICHE DE POSTE**  
**ENSEIGNANT EN UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT (ULE)**  
*Poste à pourvoir pour l'année scolaire 2022-2023*  
**Centre pénitentiaire de GUYANE**

**GÉNÉRALITÉS**

Texte de référence : **Circulaire n°2020-057 du 09/03/2020**  
**Convention MJ/MEN du 15/10/2019**

**CADRE**

L'enseignant assure ses missions sous la double autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et de l'EN ASH et l'IA IPR contrôlent l'aspect pédagogique de l'enseignement mise en œuvre.

L'enseignant fait partie d'une équipe coordonnée par un enseignant, Responsable Local d'Enseignement (RLE).

**CONDITIONS D'EXERCICE**

Au sein d'une équipe d'enseignants coordonnée et animée par un Responsable Local d'Enseignement, les enseignements se déroulent par groupe de 8 à 12 personnes détenues adultes (volontaires) et/ou mineures (soumises à l'obligation scolaire).

**MISSION**

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues qui le souhaitent, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications reconnues ou par la tenue d'un livret personnel de compétences de l'Éducation Nationale.

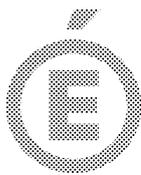
Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- Accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et y répondre en tenant compte des besoins des personnes détenues et de la durée de leur peine

- **Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public**, en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin (les personnes sans qualification)

- Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes

- Préparer des diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne



2/3

## PROFIL DU POSTE

Enseignant spécialisé prioritairement titulaire du CAPA-SH ou du CAPSAIS option F, ou du CAPPEI parcours SEGPA ou enseigner en centre pénitentiaire ou justifiant d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs en difficultés sociales ou scolaires ou expérience de remise à niveau de public adultes. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI en vue d'une titularisation sur le support.

Il s'agit d'apporter une réponse différenciée en termes d'enseignement

## QUALITÉS REQUISES

**Connaissances des textes réglementaires**

**Les référentiels de différents niveaux : DELF, CFG, DNB, BAC, DAEU,...**

Une capacité d'adaptation et de polyvalence sont attendus. Des qualités relationnelles sont indispensables dans ce travail d'équipe qui requiert une forte cohésion ainsi que des capacités à comprendre les cultures professionnelles des partenaires des autres institutions.

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire composée :

- du Directeur de l'établissement pénitentiaire ou son représentant
- du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR)
- de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H. Adaptation
- du responsable local de l'enseignement au Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly

Les personnels intéressés adresseront, par voie hiérarchique, une lettre de candidature et de motivation à la Division du personnel du 1<sup>er</sup> degré (DPE 1) (à l'attention de Monsieur RAMERY Jean ) au plus tard pour **le vendredi 9 septembre 2022 à 12h00.**

### Remarque :

Les candidats peuvent se mettre en rapport avec M. CADASTRAING William, responsable de l'unité locale d'enseignement (ULE) : [rle.cp-remire-montjoly@ac-guyane.fr](mailto:rle.cp-remire-montjoly@ac-guyane.fr) au 594 35 58 57 s'ils souhaitent obtenir des informations complémentaires sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée hebdomadaire est de 21h de cours et 3h de coordination d'équipe et de synthèse. Cet horaire est aménagé de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des personnes détenues, parloirs, autres activités).

La première année, deux semaines de formation sont obligatoires :

Une semaine a lieu à Agen sur le fonctionnement de l'Administration Pénitentiaire et l'autre à Suresnes à l'INSHEA sur les pratiques pédagogiques.

Une deuxième semaine à l'INSHEA aura lieu au cours de la seconde année d'exercice.

## MODE DE NOMINATION

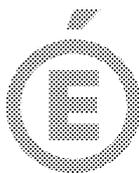
**Une lettre de motivation et un CV sont à adresser à :**

A la DPE 1 : [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

Au secrétariat de l'IEN-ASH : [nathalie.sealy@ac-guyane.fr](mailto:nathalie.sealy@ac-guyane.fr)

Au proviseur de l'UPR : M. BOURDIN Loïc [loic.bourdin@justice.fr](mailto:loic.bourdin@justice.fr)

**Au plus tard le : le vendredi 9 septembre 2022 à 12h00.**



3/3

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Au cours de la première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection et/ou le proviseur de l'UPR le jugent nécessaire, retrouver leur affectation sur leur poste précédent.

### **IMPLANTATION ADMINISTRATIVE**

Centre Pénitentiaire de REMIRE MONTJOLY en GUYANE

### **DIVERS**

Pour toute information sur le poste, contacter :

La Responsable Locale d'Enseignement (RLE) :

M CADASTRAING William: [rle.cp-remire-montjoly@justice.fr](mailto:rle.cp-remire-montjoly@justice.fr)

Le proviseur de l'UPR : M BOURDIN [loic.bourdin@justice.fr](mailto:loic.bourdin@justice.fr)

L'IEN-ASH: Mme PIERRE [Sylviane.EREMOC@ac-guyane.fr](mailto:Sylviane.EREMOC@ac-guyane.fr) au 0594 27 21 63